

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 10 Juillet 2025**

Date de la convocation : 03 juillet 2025

**Etaient présents** : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LAVALLEY Bruno, BLOT Marc-Antoine

**Absents excusés** : Mme HARDY Stéphanie, M LETABLIER Olivier

**Absente** : Mme ENDELIN Mylène,

**Secrétaire** : M FOSSARD Guy

### **Approbation du compte-rendu du conseil du 12 juin 2025**

Remis préalablement à la réunion, le compte-rendu n'a pas fait l'objet de remarques et a été approuvé à l'unanimité.

### **Point sur les travaux et l'organisation du transfert de la Mairie**

La commune a informé les enseignantes que la pièce où est située actuellement la mairie serait libérée pour le 1<sup>er</sup> août au plus tard de façon à ce que le mobilier, le matériel scolaire et les archives en provenance de l'école de Camprond désormais fermée, puissent être entreposées à partir de ce moment dans cette pièce rendue à l'école et ainsi mieux anticiper la rentrée prochaine. Ce transfert sera assuré par les enseignantes et par les services techniques de la CMB.

Un calendrier pour le vidage des armoires, puis leur transfert est mis en place au cours de cette semaine et de la semaine suivante par les élus disponibles en soirée. Il est décidé que le transfert de l'informatique et de la téléphonie ainsi que le secrétariat se ferait le samedi 19 juillet et que l'accueil du public se ferait dans les nouveaux locaux dès le mardi 22 juillet.

### **Tarification repas cantine 2025-2026**

A des fins d'harmonisation avec la commune du Lorey, membre du RPI qui a retenu un prix du menu à 3.90 € à la rentrée du 01/09/2025, le conseil approuve à son tour une tarification du repas enfant à 3.90 € dès la rentrée. Le tarif adulte sera quant à lui de 4.10 €.

### **Informations PLUi**

L'arrêté de PLUi a été acté lors du conseil communautaire du 25 juin. Il entre donc dans une phase de consultation publique et les communes ont 3 mois, soit avant le 25 septembre pour le valider ou non. Il est possible d'apporter des remarques avant le 25 juillet au service urbanisme suite à l'envoi détaillé des documents de ce futur PLUi. Au vu des premières relectures et faisant suite à une présentation technique le 3 juillet, il semblerait bien qu'aucune des remarques formulées lors des rencontres communales n'aient été prises en compte, ce qui signifierait qu'aucun droit à construire ne serait accordé sur notre territoire, ceci malgré les 0.5 ha constructibles de réserves foncières évoqués. Ce constat, s'il est avéré et confirmé, n'est pas acceptable en l'état et une information sera adressée au

service PLUi pour contester cette position où l'enfumage et le sentiment d'avoir été grugés est bien réel.

### **Actualisation du Plan financement FIR commerce**

Le conseiller en charge des dossiers administratifs fait un point sur l'ensemble des dossiers de financement en cours concernant la réhabilitation du commerce. En l'état actuel, les dépenses engagées sont de :

- Maîtrise d'œuvre :	29 537.56
- Travaux marché public 8 lots	356 599.51
- PMR accessibilité	6 818.50
- Etudes et diagnostics préalables	15 444.50
<b>Total</b>	<b>408 360.07 HT</b>

Les financements accordés ou notifiés sont les suivants :

- DETR (Etat préfecture Manche)	189 439
- CMB (communauté communes)	20 000
- Leader Région Europe	43 820
- FIR (département)	53 100
- Autofinancement	102 001
<b>Total</b>	<b>408 360.07</b>

Il est à noter que l'Etat (56 831) et la CMB (10 000) ont procédé à des versements d'acomptes d'un montant total de 66 831 €, alors que le Leader a procédé à un raboutage en raison de la clôture du Plan dans lequel notre projet était inclus (43 820 -non encore versés- au lieu de 50 000 accordés à l'origine). Le financement actuel des partenaires s'élèverait à 75% du projet. Les demandes définitives ne pouvant être accordées qu'après la réception définitive des travaux.

### **Devis cuisine salle des fêtes**

Le conseil donne son accord pour les 2 devis présentés par TECHNOTEL relatifs à une intervention à prévoir sur l'étuve pour 606.83 € TTC, et sur la ventilation de la cuisine (hotte très bruyante, moteur fatigué) pour 1 160.58 € TTC.

### **Proposition La Poste vélos électriques reconditionnés**

Il est fait une présentation succincte d'une proposition de la Poste qui reconditionne à neuf via Nouvelle Attitude (entreprise de réinsertion Filiale de la Poste) des anciens vélos de facteurs en les proposant aux collectivités pour leurs besoins de déplacements locaux (agents ou élus voire habitants). L'idée est sans doute louable (enjeux d'économie circulaire), mais les conditions d'achat ne sont pas connues. Les besoins ne semblent pas suffisants pour l'heure et le conseil ne donne pas suite pour le moment.

### **Questions diverses**

Un élu constatant que les réparations deviennent de plus en plus récurrentes et onéreuses sur le tracteur tondeuse, dont l'ancienneté est maintenant de 5 ans, mais avec une utilisation plutôt intensive

et indispensable, propose une réflexion pour un remplacement de ce matériel dans un avenir assez proche sans attendre un vieillissement plus prononcé. Le conseil accepte d'approfondir cette réflexion.

Une information très récente émanant du réseau de mobilité REZO POUCE vient de nous parvenir. La plateforme de mobilité, service communautaire, est actuellement en cours de mise en place d'un covoiturage de proximité avec un point d'arrêt prévu sur la place Troina, va faire l'objet d'une convention avec la commune afin de définir le projet. Ce point arrivé tardivement sera traité lors du prochain conseil.